



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 25 novembre 2021

Service émetteur : DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **vint-cinq novembre deux mille vingt et un** à 18 h 44, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d’HENNEBONT, convoqué le **18 novembre 2021**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Pascal LE LIBOUX, Claudine CORPART, Joël TRÉCANT, Valérie MAHÉ, Lisenn LE CLOIREC, Marie-Françoise CÉREZ, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Stéphane LOHÉZIC, Anne-Laure LE DOUSSAL, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Yves DOUAY, Guillaume KERRIC, Alain HASCOËT, Fabrice LEBRETON, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Tiphaine SIRET
- 2) André HARTEREAU a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 3) Roselyne MALARDÉ a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF
- 4) Martine JOURDAIN a donné pouvoir à Yves GUYOT
- 5) Aurélia HENRIO a donné pouvoir à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Jean-François LE CORFF** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

Madame la Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2021.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Bonsoir chers collègues. Juste une petite question. Cela fait maintenant un an et demi que nous sommes installés et donc nous avons demandé que le Conseil Municipal soit filmé ; plusieurs Sociétés ont été sollicitées. Est-ce qu'aujourd'hui on est toujours en train d'expérimenter ou bien une Société a-t-elle déjà été choisie ? C'est le premier point et le second point, c'est : est-ce qu'on ne pourrait pas commencer à réfléchir à aller vers la prise en compte des personnes sourdes et des malentendantes pour lesquelles un sous-titrage des débats serait ajouté. »

Madame la Maire répond « Nous ne sommes plus au stade de l'expérimentation. Le Budget n'étant pas encore voté, nous pensons continuer avec la Société qui nous accompagne actuellement. C'est la Société pour laquelle nous avons eu le plus de satisfaction et en terme financier, correspond au montant que nous avons défini. A voir comment on pourrait faire pour avoir un sous-titrage, à travailler avec la Société, cela pourrait être effectivement une très bonne évolution du système. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2021.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare : « Nous avons une question concernant le marché pour l'acquisition d'un micro-tracteur. La Mairie a fait l'acquisition d'un microtracteur d'une valeur de 27 994 €. Pour cet achat, vous avez choisi comme fournisseur, l'entreprise Loisirs Services implantée à Caudan alors qu'il y a un indépendant de matériel motoculteur sur la Commune. Pouvez-vous nous expliquer ce choix et les critères sur lesquels vous vous êtes basés : est-ce que c'est le coût, la qualité, la marque, le SAV ? ... »

Madame la Maire répond : « Toutes ces questions sont extrêmement techniques donc je n'ai pas de réponses là, à vous apporter. Tous ces éléments de réponse peuvent vous être apportés par courrier ou en Commission. »

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ répond : « Nous voulions savoir si vous travaillez autant avec l'un que l'autre puisqu'il y a un indépendant qui paie ses taxes sur la Commune. Je précise que sur ces sommes, il n'y a pas d'appel d'offres mais des devis. »

Yves GUYOT ajoute : « Je pense qu'on est dans le cadre de plusieurs devis. C'était sans doute le moins disant. Je pense qu'on a appliqué la règle ». »

Madame la Maire ajoute : « On fait le choix d'aller demander des devis et ensuite on va vers le moins disant ».

Jean-François LE CORFF ajoute : « Il y a 3 devis comme on disait et il y a aussi le fait d'écouter les services. Quand ils ont l'habitude d'utiliser une machine si on la remplace par quelque chose qu'ils ne connaissent pas du tout, là ce n'est pas bon. Donc on écoute aussi les services ».

Michèle LE BAIL demande la nature du contentieux urbanisme ?

Yves GUYOT répond : « Je pense avoir déjà répondu à cette question. C'est dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un recours contentieux qui a suivi un recours amiable auprès de Monsieur le Maire à l'époque, sur un changement de zonage demandé qui n'a pas été accordé dans le cadre du PLU. Le zonage agricole, en l'occurrence des propriétaires qui ont déposé le recours. Le zonage agricole avait été maintenu. On peut dire que la préoccupation est légitime pour tout propriétaire de voir ses terrains devenir constructibles. Après dans le cadre d'un PLU, il y a des orientations générales qui font que, même si jamais, la question était de faire plaisir à tel ou tel, de toute façon, il est strictement impossible de le faire, dans la mesure où dans un quartier, il n'y a pas d'orientation d'urbanisation. C'est tout simplement ça la question. Il y a des gens qui le regrettent, qui déposent un recours, c'est leur droit. »

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 0

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

3) Commissions Permanentes : modification de la composition

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DECIDER** de procéder à l'élection à main levée,
- ➔ **DE MODIFIER** la composition des trois Commissions Permanentes désignées ci-après qui sont présidées par Madame la Maire,

Commission « Ville »	Commission « Vie »	Commission « Ressources »
Yves GUYOT	Claudine CORPART	Stéphane LOHÉZIC
Alain HASCOËT	Nadia SOUFFOY	Roselyne MALARDÉ
Julian PONDAVEN	Valérie MAHÉ	Pascal LE LIBOUX
Peggy CACLIN	Philippe PERRONNO	Jacques KERZERHO
Marie-Françoise CÉREZ	Marie-Françoise CÉREZ	Jean-François LE CORFF
Frédéric TOUSSAINT	Gwendal HENRY	Yves DOUAY
Laure LE MARÉCHAL	Tiphaine SIRET	Nadia SOUFFOY

Joël TRÉCANT	Lisenn LE CLOIREC	Joël TRÉCANT
Gwendal HENRY	Anne-Laure LE DOUSSAL	Tiphaine SIRET
Anne Laure LE DOUSSAL	Martine JOURDAIN	Valérie MAHÉ
Guillaume KERRIC	Joël TRÉCANT	Claudine CORPART
André HARTEREAU	Guillaume KERRIC	Lisenn LE CLOIREC
Aurélia HENRIO	Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ	Aurélia HENRIO
Julien LE DOUSSAL	Fabrice LEBRETON	Julien LE DOUSSAL
Pierre-Yves LE BOUDEC	Aurélia HENRIO	Fabrice LEBRETON
Michèle LE BAIL	Michèle LE BAIL	Michèle LE BAIL
Christian LE BOULAIRE	Christian LE BOULAIRE	Christian LE BOULAIRE

4) Instances Extérieures : désignations des représentants du Conseil Municipal

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Madame la Maire ajoute : « J'ai entendu votre demande à pouvoir figurer notamment à la Société Publique Locale (SPL) Bois-Énergie et à Morbihan Energies, mais vous voyez bien que sur l'Assemblée Spéciale, il n'y a qu'un seul titulaire, sur le Comité de Suivi et d'Engagement il y a 2 titulaires et il faut qu'on puisse se remplacer dans la majorité, y compris à Morbihan Energies. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Madame la Maire, sur la question des représentations au sein de la SPL Bois Energies et Morbihan Energie, nous en avons discuté hier. Nous regrettons que vous ne nous ayez pas accordé de places au sein de ces Assemblées. Officiellement, nous demandons qu'un membre de l'une des deux oppositions en fasse partie. Pour le groupe Hennebont Pour Tous, nous proposons la candidature de Pierre-Yves LE BOUDEC au sein de ces deux Assemblées. »

Madame la Maire répond : « Je vous entends tout à fait. Si on avait eu 3 membres dans les 2 Assemblées, c'est sans aucun problème que l'on vous aurait ouvert une participation à ces Assemblées. »

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 5 HPT Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** la modification de la composition des représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs.

5) Représentations extérieures : établissements scolaires - désignations

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DÉSIGNER** les élus siégeant au sein des établissements scolaires de la Commune.

6) Commission Appel d'Offres (CAO) : élection des membres

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs :	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DÉCIDER** de procéder à l'élection à main levée,

➔ **DE PROCÉDER** au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des **cinq** membres titulaires et des **cinq** membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, ci-dessous :

La liste des candidats présentée est la suivante :

Titulaires :

- 1-Roselyne MALARDÉ
- 2-Joël TRÉCANT
- 3-Yves GUYOT
- 4-Aurélia HENRIO
- 5- Christian LE BOULAIRE

Suppléant :

- 1-Julian PONDAVEN
- 2-Lisenn LE CLOIREC
- 3-Yves DOUAY
- 4-Fabrice LEBRETON
- 5-Michèle LE BAIL

7) Comité Consultatif des Usagers du Domaine Public (CCUDP) : modification de la composition

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DÉSIGNER** les membres suivants :

TITULAIRES
Jacques KERZERHO
Alain HASCOËT
Joël TRÉCANT
Yves DOUAY
Fabrice LEBRETON
Christian LE BOULAIRE

8) Comités de Pilotage et Groupes de Travail : modification des compositions

Madame la Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** les modifications des compositions des Comité de Pilotages et des Groupes de Travail.

9) Subventions sport jeunes et adultes de haut niveau - Année 2021

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Philippe PERRONNO précise que : « C'est un bordereau qui revient tous les ans faisant suite aux différents résultats et niveaux des Clubs hennebontais. Evidemment, il faut que ceux-ci en fassent la demande auprès de la Mairie. Le dossier doit y être déposé avant le 1er octobre. Pour les jeunes, il est demandé une participation à des compétitions régionales et aux adultes à des compétitions nationales. Dans la limite de 2 résultats par secteur. Pour un résultat par équipe, c'est 150 €, un résultat individuel, c'est 100 €. Malgré la saison sportive difficile avec des championnats interrompus, il y a eu des compétitions et des dépenses engagées. »

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'ATTRIBUER** les aides financières ci-dessus au titre de la subvention Sport Jeunes et Adultes de Haut Niveau 2021,

➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

10) Création d'un Comité Consultatif du Handicap

Anne-Laure LE DOUSSAL donne lecture du bordereau.

Christian LE BOULAIRE déclare : « Ce comité relève d'une intention louable. En effet, l'inclusion à la vie sociale et culturelle est essentielle pour les populations concernées par le handicap.

Le champ de progression dans ce domaine est particulièrement vaste. Les mesures à prendre sont diverses et variées pour répondre à la situation de chaque famille de handicap.

Il est cependant surprenant qu'après avoir transféré la compétence accessibilité à Lorient Agglomération, vous envisagez d'étudier cet élément particulier du problème du handicap, au sein d'un nouveau Comité Local. Le domaine à traiter est suffisamment complexe, l'attente du public concerné est tellement prégnante que ce serait une erreur de mélanger les sujets.

La compétence accessibilité relève, par décret, des Commissions officielles de l'Agglomération et des services préfectoraux. Toute interférence dans ce domaine ne peut qu'amener incompréhension et confusion dans l'esprit des bénéficiaires.

Nos arguments développés en Commission, n'ayant pas été pris en compte, nous ne pouvons donc que voter contre la création de ce Comité dans l'intérêt même des personnes en situation de handicap. »

Madame la Maire répond : « Ce Comité Consultatif du Handicap a été créé pour que nous ayons une représentation au sein de la Ville d'Hennebont parce que ce sont les usagers, c'est nous-même qui habitons Hennebont et c'est un travail qui est fait avec Lorient Agglomération. Je pense que Lorient Agglomération a une vision de territoire et on s'inscrit sur un territoire beaucoup plus large que Hennebont. A nous de ramener vers l'Agglomération les problématiques d'Hennebont et qui ne sont pas que des problématiques d'accessibilité physique mais qui sont aussi des problématiques d'accessibilité mentale et toutes formes de handicap. Cela nous permet d'avoir un peu plus de souplesse, un peu plus de légèreté aussi dans notre réflexion de façon à pouvoir ramener certaines choses à la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). »

Christian LE BOULAIRE répond que le projet est tout à fait louable si l'accessibilité est exclue de ce projet.

Anne-Laure LE DOUSSAL répond : « Il n'y a pas de collusion entre la CIA et le Comité Consultatif du Handicap. L'accessibilité, si on parle des Etablissements Recevant du Public (ERP), on le traite déjà avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), on le suit déjà cet agenda en Mairie. Donc il n'y a pas de collusion, ceci d'autant plus que la Présidente de la CIA est informée de notre démarche et elle nous soutient dans cette action. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 2	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DECIDER** la création et valider la composition d'un Comité Consultatif du Handicap.

11) Lorient Agglomération : rapport d'activité 2020

Madame la Maire donne la parole à Madame Lénie GIRARDOT Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération.

Lénie GIRARDOT (Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération) présente le Rapport d'Activité de Lorient Agglomération pour l'année 2020.

Pascal LE LIBOUX précise que : « Juste compléter la présentation de Lénie GIRARDOT et là c'est le Vice-Président de Lorient Agglomération qui parle. Simplement pour rappeler qu'indépendamment du fait que c'était une année exceptionnelle liée au COVID, c'était aussi une année exceptionnelle du fait qu'il s'agit du rapport d'activités de deux mandatures politiques. Et l'effet COVID a aussi eu un petit effet de décalage sur cette alternance politique puisque vous savez que l'élection sur certaines Communes ayant été retardée, la prise de fonction du nouveau Président de Lorient Agglomération s'est effectuée au mois de juillet et non au mois d'avril comme cela aurait dû se passer. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Madame la Maire, chers Collègues,
Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier, Madame la Directrice, pour votre présence et pour nous avoir présenté le rapport de la Collectivité.

Avant de nous intéresser au fond, nous ferons, en préambule, quelques remarques sur la forme.

1 : L'an dernier, lors de l'étude du rapport d'activité de Lorient Agglomération 2019, nous avons fait la proposition qu'une séance exceptionnelle soit consacrée à celle des suivants. Ce soir, l'ordre du jour du Conseil Municipal ne nous permettra pas, malheureusement, de débattre en profondeur sur nombre de sujets. Or, de très nombreuses compétences de Lorient Agglomération concernent le quotidien des Hennebontaises et des Hennebontais. Cela mérite donc que l'on s'y attarde, que nous prenions vraiment le temps d'en discuter. Pour ce faire, il serait donc beaucoup plus judicieux que, l'an prochain, une séance unique soit consacrée à la présentation du rapport 2021. Nous souhaitons que cette séance soit publique, comme chaque Conseil Municipal, et que la population hennebontaise y soit conviée. Cette présentation doit être un moment privilégié d'informations, d'échanges et de débats entre les Élus Communautaires, les Élus Municipaux et la population. Il faut en faire un moment fort de la démocratie locale...

2 : Le document qui nous est présenté ce soir est un bilan des actions engagées dans le champ des compétences de Lorient Agglomération. Il présente différentes réalisations qui sont le résultat de choix politiques. C'est un document éminemment politique. Sa présentation en incombe donc au Président de Lorient Agglomération, élu politique, et non à Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération qui veille, certes, à la bonne application des choix politiques mais dont les réponses ne peuvent être que techniques. Même si cette présentation a été claire, nous aurions aimé qu'elle soit faite par Monsieur le Président de Lorient Agglomération.

Au regard des multiples compétences de Lorient Agglomération et du manque de temps que nous avons pour le faire ici ce soir, nous nous bornerons à aborder la compétence concernant les déplacements et la mobilité. Et ce, parce qu'elle est aujourd'hui, un véritable problème dans le quotidien de tous les Hennebontais, parce qu'elle est un enjeu pour la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi un outil de justice sociale. Parce que cette compétence est enfin un enjeu majeur pour le quotidien et la construction d'un territoire vivable et désirable.

Madame la Directrice, avant d'évoquer les réalisations de Lorient Agglomération et l'énorme défi qui s'offre à elle pour les mois et les années à venir, arrêtons-nous quelques instants sur la situation hennebontaise. Vous n'êtes certainement pas sans connaître les énormes difficultés de circulation que subit notre Ville et que vous avez peut-être découvertes en arrivant dans notre chère Cité. Les nombreux articles de presse à ce sujet, les réactions et les remarques d'Hennebontaises et d'Hennebontais formulées sur les réseaux sociaux ou lors des récentes visites des Élus Municipaux dans les différents quartiers de notre Ville, nous le rappellent avec

réurrence. Il y a urgence à prendre des décisions politiques pour résoudre ces difficultés. Cette question des déplacements et des mobilités est un enjeu majeur pour notre territoire. L'impérieuse nécessité de réduire les rejets de CO2 et de particules ne peut trouver de remèdes efficaces que dans un ambitieux développement des transports collectifs et des divers modes de déplacements doux. Pour cela, les Élus Communautaires devront agir pour un développement harmonieux des transports en commun sur tout le territoire, devront rompre avec cette conception centralisatrice autour de Lorient, devront être beaucoup plus audacieux quant à la qualité de services publics proposés à la population.

Notre première remarque portera sur la politique cyclable de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). L'un des enjeux majeurs du Projet de Territoire (Axe 3 : Transformer) est de mettre en œuvre un plan vélo ambitieux à l'échelle des 25 Communes. Certes, Rome ne s'est pas faite en un jour. Mais, il est urgent, sans faire de vilain jeu de mots, de changer de braquet. Pour l'heure, les diverses réalisations de l'Agglomération en matière cyclable sont loin de répondre aux attentes des usagers hennebontais, loin d'avancer au rythme que nécessite l'urgence climatique, loin de proposer le choix assumé de donner toute sa place au vélo :

- gestion dangereuse des ronds-points,
- pistes qui s'arrêtent pour reprendre quelques mètres plus loin et qui mettent le cycliste en danger,
- aménagements qui impliquent l'arrêt du cycliste parce que la piste cyclable passe sur un arrêt de bus,
- pas de prise en compte du relief vallonné de la Ville pour proposer des prêts de vélos électriques par exemple...

Le vélo doit être visible et non pas à la marge comme il l'est trop encore, aujourd'hui, sur Hennebont. Il faut qu'il cesse d'être le parent pauvre mais qu'il devienne un réel moyen de déplacement au quotidien. Un dernier exemple pour illustrer nos propos : sous le mandat précédent, le pont Jeanne la Flamme était traversé par une piste cyclable. Heureuse initiative pour les cyclistes dont le bonheur fut hélas éphémère. En effet, pour répondre à la logique du tout-automobile, cette piste a été fermée au bout de 15 jours. Envolées les belles perspectives. Et pour les cyclistes qui l'empruntent, le nouvel aménagement est loin d'être confortable.

Nous ne pouvons évoquer la question des déplacements et des mobilités, sans parler, bien évidemment, des transports en commun. Un bref rappel pour commencer. Depuis de nombreuses années, Lorient Agglomération confie, par Délégation de Services Publics (DSP), la gestion et l'organisation des transports collectifs urbains à des opérateurs privés. En octobre 2017, les Élus Communautaires ont confié par DSP, à RATP Développement, la gestion du réseau de transports urbains de l'Agglomération. Cette nouvelle délégation qui a pris effet à partir du 1er janvier 2018 court jusqu'à la fin 2022. Nous regrettons ce choix de la majorité communautaire de l'époque qui a préféré un délégataire privé à une gestion directe comme nous le souhaitons. Cette orientation aurait permis de sortir de la logique de rentabilité pour se soucier de la qualité du service rendu pour un plus grand nombre. En tous les cas, il faudra que les Élus Communautaires, les Élus de chacune des 25 communes et les usagers en débattent en 2022. Tout à l'heure, j'ai fait référence au Projet de Territoire. J'y reviens à nouveau, notamment sur l'Axe 3 « Transformer ». L'un des objectifs que la majorité communautaire s'est assignée est, je cite « d'améliorer les transports en commun et l'intermodalité ». J'en lis un court extrait : « Le réseau de transport collectif du territoire doit être mis à niveau pour s'adapter aux évolutions des besoins, notamment pour la desserte des zones d'emplois et d'enseignement. L'optimisation des cadences, une meilleure coordination avec les établissements scolaires, la qualité d'accueil des usagers sont autant d'actions qui amélioreront l'offre de transport collectif et faciliteront son accès ». Nous partageons bien évidemment ces objectifs annoncés. Mais, nous serons vigilants et très attentifs. Comme dit le dicton : « Il est aisé de dire, et autre chose de faire ». Sur cette question des transports collectifs, là aussi le chantier qui s'ouvre à la Collectivité est colossal. Au regard des problèmes de circulation que rencontrent quotidiennement les Hennebontais (mais aussi tous ceux qui traversent la Ville), au regard des enjeux sociaux et de l'urgence climatique que nous venons d'évoquer, il y a aussi urgence à améliorer les services rendus à la population. N'ayons pas peur des mots : le manque d'ambition et l'insuffisance des moyens alloués à l'actuel délégataire des transports collectifs urbains sont patents et dommageables. Les témoignages d'insatisfaction sont légions et légitimes. Qu'ils émanent par exemple de lycéens du quartier de Saint-Caradec qui sont contraints de faire 20 à 25 minutes de marche pour se rendre à Saint-Hervé où se situe l'arrêt le plus proche afin de se rendre au Lycée Victor Hugo. Qu'ils ne proviennent de personnes âgées isolées ou en situation de précarité, qui éprouvent moult difficultés à se

déplacer faute de bus suffisants. Certains quartiers et zones de notre Commune comme celles où se trouvent l'hôpital Eudo de Kerlivio, la ZI du Ty-Mor, la ZA du Parco... ne sont toujours pas desservis par les bus de la CTRL. Le Service Public de transports en commun est défaillant. Il est indispensable que Lorient Agglomération améliore le réseau qui passe par Hennebont. Ce n'est pas en réduisant l'offre des transports en commun, en supprimant des arrêts de bus, des lignes que l'on favorisera l'éco-mobilité. La Collectivité doit aussi, comme nous le préconisons, mettre en place un Comité d'Usagers des Transports Collectifs. L'amélioration des déplacements et des mobilités sur la Ville passera par celle de l'offre des transports en commun : il faut augmenter les fréquences, multiplier le nombre d'arrêts, améliorer le confort mais aussi progresser en matière de tarifications. Des décisions tarifaires ont été prises en 2020, notamment en direction des étudiants et des plus de 65 ans. La gratuité a été instaurée au cours de la semaine de la mobilité. L'Agglomération doit être beaucoup plus ambitieuse en la matière. Il faut aller plus loin, il faut aller vers la gratuité des transports en commun après en avoir, bien sûr, mesurer tous les préalables et les impacts. Je me permets de citer un passage de l'intervention faite par ma collègue du groupe Lorient Agglomération Coopération Terre et Mer, Rose MORELLEC, lors du Conseil Communautaire du 09 novembre : « C'est avec l'objectif de faciliter l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens à notre réseau que nous appelons [...] à la mise en place d'une mission chargée d'étudier la question de la gratuité globalement, en analysant l'adaptation du réseau aux véritables besoins, les fréquences, les leviers aux changements d'habitude, et leurs impacts financiers... La principale source de recette de la CTRL porte sur le ticket unité. Or ce ticket unité est le billet utilisé par les plus précaires, ceux qui n'ont pas accès aux abonnements et aux prises en charge de l'abonnement par l'employeur ». Cette question est un enjeu social majeur pour nombre de personnes de notre territoire. Elle nécessite des choix forts, de l'audace et du courage politiques de la part des Élus Communautaires. Notre dernière remarque portera sur les parkings relais auxquels le rapport fait référence. Sa lecture nous apprend qu'une réflexion globale sur le maillage de ces espaces de stationnement fera l'objet de discussions et des échanges notamment, je cite « avec les Communes du territoire pour définir les sites les plus adaptés à chaque usage en vue de leur aménagement ». Cette réflexion globale évoquée à l'instant n'aura de sens que si elle est menée, en concertation avec les Élus locaux et la population, que si elle a lieu en lien étroit avec la politique des transports en commun et celle des déplacements doux. »

Madame la Maire répond : « Concernant la séance unique, nous l'avons déjà fait lors du mandat précédent. En 2020, nous sommes sur une année particulière comme l'a rappelé Pascal LE LIBOUX. Et bien évidemment que pour l'année 2021, Fabrice LOHER Président de Lorient Agglomération sera tout à fait disposé à venir présenter le bilan et nous aurons une séance publique et peut-être pas dans la salle du Conseil Municipal mais peut-être à Victor Hugo comme nous l'avons déjà fait dans le passé pour avoir le maximum de participants. »

Yves GUYOT ajoute : « Le premier point abordé était celui de la politique cyclable et j'aimerais bien intervenir, ayant eu quelques actions dans ce domaine-là. Le gros problème d'Hennebont sur ce qui a été fait ces dernières années ne relève pas de Lorient Agglomération, qui n'a pas la compétence voirie. C'est un problème purement communal. Le gros problème d'Hennebont c'est ce qui a été fait, avant, en 2014 puisque le grand axe que l'on appelle Toul Douar-Loiro, qui s'allonge environ sur 4 km et qui correspond à l'ancienne Nationale, n'a connu aucune modification entre 1976, date d'ouverture de la voie express, et 2008, ce qui fait 32 ans. Dans le mandat qui a précédé celui où on a eu la charge de la Commune, il y a eu des travaux importants qui ont été commencés en 2012 et 2013, avec des travaux de grande qualité qui ont engagé des sommes importantes dans le secteur du Loiro auprès du Parc de Kerbihan, pour une longueur d'environ 200 m et puis une réalisation, de moindre qualité, dans le secteur de la Croix Verte aussi, d'une longueur de 200 m. Donc dans le mandat qui a précédé le nôtre, il y a eu 400 m de réalisé sur 4 km. On aurait bien voulu traiter l'ensemble de la longueur et en particulier le cœur névralgique de la Commune qui est quand même un vrai casse-tête qui s'appelle le pont Jehanne la Flamme, on voulait le traiter sur 6 ans, on l'a fait sur 7 entre 2014 et 2021. L'ensemble du secteur a été traité et à chaque fois, dans le cadre de travaux qui pouvaient être d'ambition différente. Les travaux envisagés ont fait l'objet de concertations qui pour la dernière d'entre elles avait mobilisé, entre 25 et 30 personnes, pour le secteur du Toul Douar le bout de l'avenue de la République. Ce sont des aménagements qui ont été faits à l'issue d'une vraie démarche de concertation et au moins une Association lorientaise a parfois dit à la presse « allez voir à Hennebont ce qui s'y fait », qui moi me laisse à penser que ce n'est pas totalement raté. Et que l'on n'a pas trop à rougir de ce qui a pu être fait. La part que l'Agglomération a pu prendre dans ces travaux-là concernait

uniquement une part de financement qu'on peut trouver toujours trop modeste. Et j'espère, à l'avenir, dans le cadre du Schéma Cyclable Intercommunal qui est en train d'être élaboré, que la participation de l'Agglomération pourra dépasser les 30 % qu'elle prenait avant ce mandat. Même si je sais que pour les travaux financés en 2021 ça a déjà été supérieur. L'objectif du Schéma Cyclable Intercommunal est moins d'intervenir au cœur de la Commune que surtout de relier les Communes entre elles, de Lanester et de Caudan. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Sur la partie cyclable, il est bon de rappeler que la participation de Lorient Agglomération est plus que significative, rappeler que dans le Projet de Territoire il est écrit explicitement le programme de développement d'un schéma cyclable est affiché très clairement sur le territoire.

Après quelques commentaires par rapport aux questions ou remarques posées tout à l'heure. Quand on entend « logique économique du transport dans le choix du délégataire », faut juste savoir quand même aujourd'hui, la recette du délégataire est constituée pour à peine 10 % par le prix du billet. La charge, pour l'usager, est à hauteur de 10 % du coût réel, donc si ça avait été purement une logique économique, je ne pense pas qu'on soit sur ces bases-là. Quand vous dites qu'il est important de faire des investissements dans le domaine du transport et du nombre de bus, sachez que les investissements sont prévus dès l'année 2022. Je rappelle que là on parle normalement du rapport 2020, là je réponds sur 2021 et 2022 mais c'était le sens de la question. Qu'un programme d'investissement inégalé va être mis en place au niveau de l'acquisition des bus, peut-être pas en nombre, mais aussi en type d'énergie puisque le Président s'est engagé en Conseil à ne plus acquérir de bus à motorisation diesel pendant sa mandature. Donc il y a un programme très ambitieux sur le plan financier qui va débiter avec l'achat de bus au GNV pour 80 % d'entre eux et à hydrogène pour 20 % avec un montant d'investissement qui est très largement supérieur à ce qui se passait jusqu'à présent. Ça figurera dans les éléments budgétaires qui figureront dans les documents du prochain Conseil Communautaire le 7 décembre. Sur l'aspect tarification des transports en commun, en effet, la gratuité, le Président de l'Agglomération s'est exprimé, c'était plutôt le Maire de Lorient qui s'exprimait à ce moment-là, en disant qu'il n'y était pas hostile, donc il n'y a pas de tabou quant à cette gratuité-là. Mais vu la faiblesse du prix du billet dans l'équilibre du budget transport, vu le coût du budget transport dans le budget général, vous vous doutez bien qu'il faut malgré tout être prudent. Il n'y a jamais eu autant d'avancées sur l'aspect tarifaire, il y a eu des offres tarifaires qui ont été mises en place pour les étudiants et pour les plus de 65 ans récemment. Il y a aussi la semaine de la mobilité et la gratuité qui est mise en place et qui doit précisément servir à voir si ça a un impact fort ou pas sur la fréquentation. Il y a des comparatifs qui sont faits avec d'autres Villes de France qui ont opté pour la gratuité pour voir si ça a un impact ou pas sur la fréquentation. On n'a pas de certitudes sur cet élément-là, mais c'est bien évidemment à l'étude. Les parkings relais, vous les avez évoqués aussi, ils sont clairement écrits dans le Projet de Territoire. Il y en a déjà un premier qui a démarré à Gestel. Et mon dernier point cher Fabrice LEBRETON, en ce qui concerne Hennebont, les difficultés que l'on connaît tous. Si on avait des solutions, on les aurait trouvées. On voit que l'on a des nostalgiques des feux tricolores et puis on a des gens qui se rappellent que cela ne marchait pas mieux. On va refaire un test en début d'année prochaine. On a un Président de l'Agglomération qui est très actif, on ne peut pas en dire plus, sur la réactualisation de l'échangeur du Toul Douar. Ça ne résoudra pas tous les problèmes de circulation à Hennebont, loin s'en faut, cela serait trop beau mais le dossier est bien ressorti du tiroir. Et Monsieur le Préfet a été très fortement sensibilisé et voit véritablement l'intérêt de cet échangeur-là, également le Président du Département avec un relais très fort des deux Présidents des 2 EPCI. »

Laure LE MARÉCHAL ajoute : « Je vais juste apporter quelques compléments peut-être. Pour reprendre les propos, c'est vrai que la mobilité est un enjeu majeur. Je ne suis pas surprise que ce soit le sujet sélectionné ce soir on va dire. Pour rappel, la Ville d'Hennebont aide financièrement aussi les habitants pour l'achat d'un vélo, l'État également. Je suis quand même contente d'avoir entendu parler du Projet de Territoire qui reflète les attentes de la population et je précise que les Élus hennebontais que nous sommes ont participé activement à ce Projet de Territoire. Le Service Public, cela je l'ai déjà rappelé en Commission, c'est avant tout un Service Public, le transport en commun. Je voulais aussi rappeler que l'on était en soutien aux structures hennebontaises. Hier encore j'ai soutenu une structure hennebontaise pour qui un arrêt de bus a été créé spécialement pour cela. Juste le dernier point que je souhaitais préciser, c'était le point sur le Comité des partenaires. Lorient Agglomération est en train de travailler à sa mise en place et cela devrait passer en Conseil Communautaire en février, mars. La loi LOM impose un tirage au sort aussi. »

Madame la Maire ajoute : « Le Projet de Territoire a été voté à Lorient Agglomération le 9 novembre. Je pense que Lorient Agglomération n'a pas attendu son écriture pour commencer des actions et ce Projet de Territoire fixe aussi une ligne de conduite et des projets à mener. Les projets à mener prennent toujours du temps mais la dynamique est lancée et je ne doute pas que d'ici la présentation de l'année prochaine nous aurons d'autres éléments et des projections pour les années à venir de la part de Monsieur LOHER Président de Lorient Agglomération. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare : « Je voudrais intervenir sur deux points. Évidemment sur le domaine cyclable et puis sur les transports en commun. On ne va pas revenir sur l'axe Le Loiro-Le Toul Douar qui n'a pas beaucoup avancé. L'honnêteté voudrait qu'on se dise qu'il y a deux périodes. On peut revenir à l'année 1976 où la place du vélo était dérisoire, qui correspondait à une société qui était celle du tout-voiture. C'est un peu cavalier et je tiens à rappeler que c'est un de tes collègues d'Europe Ecologie Les Verts, Philippe DEMARCY, qui a initié cette piste cyclable, cet axe et tu pourrais, au moins, lui rendre hommage dans la mesure où vous appartenez au même courant politique. C'est le premier point. Après la satisfaction, c'est vrai qu'il y a la partie communale qui incombe à Hennebont. On verra pour l'autosatisfaction. Il y a eu déjà le baromètre précédent de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) qui n'était pas folichon et on attend le prochain qui va bientôt sortir et on verra bien si, effectivement, il y a une bonne évolution. Par rapport à Lorient Agglomération, ce qui est important c'est l'interconnexion entre les Communes et là c'est plus qu'urgent et, notamment, tout ce côté Kerpont qui mérite absolument d'être valorisé pour le vélo. Et aujourd'hui c'est très dangereux de l'utiliser. Donc je pense que, s'il y avait une priorité ce serait l'accent sur cette zone-là. Pour les transports en commun, on prend bien note qu'il va y avoir un changement de flotte de bus pour les rendre compatibles avec les enjeux environnementaux. Mais ce dont nous parlons dans notre intervention, c'est bien de dire qu'il nous faut un transport en commun beaucoup plus audacieux dans sa manière d'appréhender le territoire, d'avoir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Or nous, l'impression que nous avons aujourd'hui, c'est que, quand même, ce réseau de transports en commun est axé vers Lorient. Véritablement s'il y avait une réflexion et effectivement, cela a été abordé en Projet de Territoire, ce serait d'avoir une égalité de traitement : qu'on habite Lanvaudan, Guidel, Lorient ou Hennebont. On doit, par rapport aux transports en commun, qui est un Service Public, y avoir accès. C'est le premier point et le second point sur ces transports en commun : c'est l'enjeu fondamental. Ce n'est pas de se dire qu'on va l'améliorer mais surtout comment on développe le transport en commun pour limiter la part de la voiture individuelle. C'est ça qui est fondamental. On ne le résoudra pas seulement avec l'échangeur du Toul Douar que nous souhaitons parce que c'est une réponse à court terme de façon à désengorger. Mais si on voit à long terme, comment la part de la voiture individuelle diminue au profit des transports en commun car c'est un service pour tous. »

Madame la Maire répond : « C'est tout l'objet du Projet de Territoire, on est bien d'accord. On a assisté ensemble à certaines réunions et je me rappelle très bien sur les déplacements et les transports en commun on avait dit qu'il fallait qu'on coupe la dynamique des transports en étoile et qu'on aille vers plus de transversalité vers les petites Communes. C'est ressorti des diverses réunions auxquelles nous avons participé ensemble. Ça fait partie des réflexions aussi du Projet de Territoire. A chaque fois vous émettez un petit doute sur la capacité à faire de Lorient Agglomération, les choses ne se font pas en un jour, en un an ou en 2 ans, il faudra certainement un tout petit peu plus de temps mais la volonté est là. Après on peut ne pas être d'accord mais en attendant, il faut voir comment les choses vont évoluer et comment le travail va se faire. »

Fabrice LEBRETON ajoute : « Je ne souhaite pas répéter l'intervention de Pierre-Yves LE BOUDEC. »

Madame la Maire répond : « Il faut qu'on laisse les choses se faire. Je rappelle que l'installation du Conseil Communautaire s'est faite le 16 juillet 2020, que l'année 2020 a été consacrée à la crise du COVID et quelles que soient les Collectivités, et Lorient Agglomération aussi, ont été complètement focalisées par la crise du COVID et que ça a duré jusque pratiquement fin du premier trimestre 2021. On n'en est pas totalement sorti, donc il faut laisser aussi les choses se faire. Et tout ce qui a été mené pendant cette année 2020, nous a bien permis aussi de sortir par le haut de cette crise sanitaire qui aurait pu avoir des conséquences bien plus graves pour le

monde économique, pour l'emploi et les entreprises et même pour le suivi social de la population. Il ne faut quand même pas oublier cela. On n'est qu'en 2021. »

Yves GUYOT ajoute : « Je voulais ajouter concernant les mobilités qui sont un problème crucial à Hennebont, comme dans le Pays de Lorient, comme dans toutes les agglomérations de France, il ne suffit pas, malheureusement, d'une politique publique. Ce n'est pas qu'une question de communication, c'est aussi une question d'ère du temps et d'état d'esprit qui évoluent, et qui est peut-être en train d'évoluer plus vite qu'on le pensait jusqu'à présent. Et j'ai constaté lors des 2 samedis de visites dans les quartiers que là où, auparavant, il était question d'encombrement et de temps passé, les gens avaient presque comme seule question « comment on pourrait faire pour passer plus nombreux et plus vite en voiture à Hennebont ». Alors que ces 2 samedis on a commencé à parler d'autres nécessités, en répondant aussi à des demandes, comme celles des transports collectifs train et bus, comme le covoiturage avec les parkings relais. Et bien les gens commencent à dire, en effet, il va falloir qu'on y aille et qu'ils reconnaissent, beaucoup plus largement, que 10 voitures pour 10 personnes qui vont à peu près au même endroit, ça ne peut plus tenir. Il est question évidemment de décisions publiques mais il est aussi question de comportements individuels. C'est vrai sur la mobilité comme sur bien d'autres sujets de consommation. »

Madame la Maire et Pascal LE LIBOUX donnent la parole à Madame GIRARDOT : « Il y avait une question sur le projet déchèteries connectées et les coûts de ce projet. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet pour permettre l'accès aux déchèteries via un badge numérique sur le téléphone ou bien une carte d'accès. Cet outil devra permettre demain également d'améliorer les flux de circulation et également d'avoir un impact sur le suivi d'activité puisque grâce aux objets intelligents qui composent les objets de la smart city, on pourra demain déterminer quels sont les flux de déchets qui génèrent le plus d'apport, le rythme de fréquentation au fil de la journée, ... Les coûts d'investissement pour ce projet s'élèvent à 784 000 € HT. Un tiers de cette enveloppe est consacré aux plateformes numériques de collecte et de traitement de données qui seront utiles à tout projet de Smart City, demain, sur le territoire et qui permettront d'accueillir des flux de données numériques de manière conséquente. Et à peu près l'équivalent de 15 % sont consacrés aux réseaux de la circulation de la donnée. En réalité ce projet doit permettre de financer des infrastructures numériques sur d'autres politiques publiques qu'elles soient communales ou communautaires. Ça c'est pour la partie investissement. Pour la partie fonctionnement, il y a pour 15 000 € de dépenses récurrentes en matière de maintenance des équipements et logiciels. Il y a eu en phase de déploiement du projet, qui n'est pas complètement finalisée, qui continuera sur le premier trimestre, voir semestre 2022, l'équivalent de 6 équivalents temps plein (ETP) pour aller dans l'ensemble des déchèteries concernées, notamment en semaine mais également le samedi matin. Ça c'est le coût global de ce projet.

Il y avait une deuxième question qui portait sur un poste relatif à l'emploi et à l'insertion. Aujourd'hui l'Agglomération dispose de 2 chantiers d'insertion sur la gestion des espaces naturels sensibles dont elle a la gestion. Un système qui fonctionne très bien et qui produit de bons résultats. C'est quelqu'un qui est originaire de ce métier-là qui exerçait cet accompagnement des équipes, parce que c'est une clause pour obtenir les financements départementaux, qu'il y ait un accompagnement dédié. Aujourd'hui cette personne, son métier a été transformé et elle a souhaité en accompagnement avec sa hiérarchie, être aussi en accompagnement parce qu'elle en avait les qualités, les compétences des parcours individuels de mobilité interne puisqu'aujourd'hui, à l'Agglomération comme dans vos Communes, les questions de repositionnement suite à des restrictions médicales sont très importantes avec le vieillissement de nos agents et de la pyramide des âges. Donc cette personne-là a été repositionnée, cela a pris de plus en plus d'ampleur dans son poste cet aspect-là. Et du coup on a souhaité pour lui permettre de se consacrer pleinement à cette activité-là, qui est toute aussi importante, de recourir à un prestataire extérieur pour l'accompagnement des chantiers d'insertion. Ce n'est pas une suppression, c'est une transformation. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Et le prestataire est un prestataire associatif. »

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 0

Non votant : Prend acte

➔ Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2020 de Lorient Agglomération.

12) Bilan Politique de la Ville 2020

Madame la Maire formule des remerciements au Service Politique de la Ville pour le travail de bilan réalisé.
Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Ce rapport présente les actions qui ont été réalisées sur le quartier de Keriouker au cours de l'année 2020. Ces actions ont pour objectif de réduire les écarts avec les autres quartiers de la Ville en favorisant l'activité économique, en renforçant la cohésion sociale, en améliorant le cadre de vie (habitat social). Ce bilan de l'année 2020 qui a le mérite d'être plus clair par rapport à celui de l'an dernier et est recentré sur Hennebont, doit nous permettre de mesurer les effets de ces actions et de nous situer par rapport aux objectifs poursuivis. La première remarque est qu'il est forcément impacté par la crise sanitaire qui n'a pas permis de mener à bien de nombreuses actions. Elles sont beaucoup plus détaillées et nous remercions les auteurs du rapport d'avoir pris en compte nos remarques de l'an passé. Nous constatons également que ces actions reposent sur des Services et des Associations investies dans le domaine de la culture, du sport, du social. A sa lecture, nous relevons plusieurs points :

- tout d'abord un financement d'État en deçà des besoins nécessaires, notamment dans la rénovation de Kerioukais (l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) ne finançant pas),
- l'impact de la crise sanitaire qui a renforcé les problèmes sociaux avec notamment les violences intrafamiliales en forte augmentation,
- le Conseil Citoyen (3 femmes) qui semble fragile aujourd'hui mais pourtant il est essentiel car il est la base du projet de Quartier Prioritaire de la Ville (QPV),
- Le travail mené autour de la réussite scolaire a été essentiel, avec un accompagnement renforcé pendant la période de confinement mais il met en exergue la faiblesse des moyens, notamment humains pour traiter les problèmes, les pathologies des enfants,
- La mobilité est un facteur important pour l'accession à un emploi or, dans ce rapport elle n'apparaît pas suffisamment déclinée sur les transports en commun et les mobilités actives,
- Le compte-rendu de l'agent de médiation est alarmant parce qu'il met en exergue une situation sociale dégradée (revenus en baisse, situation familiale difficile, ...) avec, comme corollaire, des difficultés à créer du lien, de la cohésion. Par ailleurs, il souligne que des habitants d'autres quartiers d'Hennebont viennent solliciter de l'aide ce qui pose les limites du QPV qui, comme nous l'avons déjà énoncé l'an dernier, a tendance à occulter les situations dégradées sur l'ensemble du territoire : la pauvreté est présente partout.

En 2023 il y aura le bilan du Contrat de Ville amorcé en 2015. La situation de Keriouker sera alors évaluée et aura-t-on réussi à gommer les écarts avec le reste de la Ville ? Au vu de ce rapport, nous craignons que ce ne soit pas le cas et qu'ils se soient même aggravés. Pour y remédier, il faudra une réflexion globale sur la Politique de la ville avec des moyens qui soient à la hauteur des enjeux, à partir de données approfondies. Et, à l'aube d'une nouvelle élection présidentielle, ce rapport nous montre d'une manière criante l'urgence de la réduction des inégalités sociales, gage d'une cohésion renouvelée par une politique ambitieuse d'investissements et qui, au lieu de stigmatiser, cherche à rassembler, à donner du sens au vivre ensemble. »

Nadia SOUFFOY répond « Je partage à 90 % votre intervention. Sur l'ANRU, on déplore aussi. On l'a vu l'autre jour lorsque Monsieur LAMPSON est intervenu que Lorient Habitat est obligé de frapper aux portes, à droite et à gauche, pour aller chercher des subventions pour l'amélioration de l'habitat de ce quartier et effectivement ce quartier devrait être une priorité de l'État et nous on va le porter politiquement lors des choix qui seront faits probablement en 2023 ou en 2024 par l'État pour le coup. Pour le Conseil Citoyen, effectivement il a été clairement affaibli par la crise sanitaire. On retrouve un peu le même problème que l'on a dans d'autres Associations, dans d'autres lieux de participation, c'est l'engagement sur le long terme. C'est très difficile. Pour

autant, on arrive vraiment à mobiliser des habitants sur des actions spécifiques et c'est important de le noter. Là, on va essayer, avec l'agent de médiation sociale, notamment au mois de janvier, quand tous les projets 2021 seront déposés, d'aller à la rencontre des habitants, aller en face à face et de demander leur avis. Certes, il y aura aussi l'avis du Conseil Citoyen qui sera sollicité mais là on aura encore plus d'avis des habitants. Pour la mobilité, je suppose que ce volet-là va être approfondi par le bilan qui va être fourni par le Conseil Communautaire, pour le bilan Politique de la ville qui est une compétence communautaire mais effectivement la mobilité sur le quartier sera à approfondir et j'espère vraiment que des Associations vont répondre à l'appel à projets sur ce sujet. Et pour vos propos concernant la limite du quartier, en fait cette limite géographique du quartier prioritaire nous est imposée par l'Etat. Je le rappelle et effectivement, nous aussi, on déplore que l'on ne puisse pas forcément aller sur d'autres quartiers, sur la rive droite. Pour autant, on ne ferme jamais toutes nos actions et l'avantage que le service Politique de la ville a intégré le pôle solidarités, c'est les liens qui peuvent être faits avec le CCAS et le travail de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui, elle, est justement tout à fait avisée de tous les projets et si ça peut répondre à une demande d'un habitant hennebontais qui est sur un autre quartier, on le fait, on les rapproche. »

Madame la Maire déclare « J'aimerais juste appuyer sur le fait que le service Politique de la ville a été bien renforcé cette année avec l'arrivée d'un nouvel adulte-relais et dans un projet Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) sur la prévention. Nous avons aussi eu les estivales, c'est dans un contexte particulier mais ça permet d'aller à la rencontre des jeunes des autres quartiers. Le Conseil Citoyen est certes fragile mais j'ai eu l'occasion de le voir dans l'écriture du journal du quartier, le P'tit Zoom, où il y a une équipe de rédaction qui, elle, s'étoffe très sérieusement avec des membres qui certainement seraient prêts à rejoindre le Conseil Citoyen. L'équipe est très présente et ce n'est pas pour rien qu'elle a demandé à rejoindre la maison de quartier. Je voulais signaler également que c'est bien parce que les Adjointes aux affaires sociales des 25 communes se sont retrouvés, et avec l'appui du Maire de Lorient, ce n'est pas une compétence de Lorient Agglomération, avec l'appui de l'ensemble des Maires des 25 Communes que l'on a pu rouvrir le lieu d'accueil L'écoutille. Ça a été fait de manière très rapide. Il y a eu une première étude en 2017/2018, je me rappelle avoir assisté à des Comités de Pilotage où ça patinait un peu et c'est avec l'arrivée de Fabrice LOHER que lors d'une discussion que j'ai eue moi-même avec lui pour lui parler de cette question-là, des demandes que l'on a faites en se disant on va se rapprocher des autres communes que ça a pu se faire et que ce lieu d'accueil a pu s'ouvrir. Ça a quand même montré une grosse volonté des différents Adjointes et des différentes Collectivités de permettre cette réouverture qu'il faudra activement faire durer avec certainement une montée en puissance sur l'accompagnement. Je réitère les remerciements au service pour ce travail de qualité qui nous a permis de faire un focus beaucoup plus précis sur la Ville d'Hennebont. »

Présents : 28 Pouvoirs : 5 Total : 33 Exprimés : 0

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend acte du bilan Politique de la Ville d'Hennebont 2020.

13) Ouverture des commerces le dimanche en 2022

Yves DOUAY donne lecture du bordereau.

Jean-François LE CORFF donne lecture de l'explication de vote de Roselyne MALARDÉ : « Chaque jour on demande au citoyen de faire des économies d'énergie. La Ville elle-même réduit les temps d'éclairage du Domaine Public et lance son programme Cit'Ergie afin de réduire ses dépenses énergétiques. Aujourd'hui on me demande de voter pour l'octroi de jours supplémentaires d'ouverture des grands magasins, alors qu'ils sont de gros consommateurs d'énergie. Le second poste de dépenses d'une grande enseigne est en effet, comme je l'ai déjà dit lors de précédents Conseils, le poste énergie. Je ne peux pas accepter que l'on demande à chacun de restreindre ses dépenses d'énergie, (certainement de manière drastique à court terme), et que l'on permette dans le même temps aux grands commerces de dépenser encore plus d'énergie, nous amenant ainsi à être

complices de cette dépense, alors que nous sommes alertés sans cesse sur la disponibilité de nos ressources énergétiques. Je voterai donc contre ce bordereau. »

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Vous connaissez notre position sur l'ouverture des commerces le dimanche. Nous voterons contre ce bordereau. Le dimanche est pour nous une journée consacrée à la famille et au repos, à la lecture, aux promenades et non à faire les magasins. Les commerces concernés par cette demande d'ouvertures pour 5 dimanches dans l'année sont des grandes surfaces ouvertes toute la journée en semaine et jusqu'à 20h. Je précise enfin qu'en Commission Ressources notre Groupe a émis un avis défavorable. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 16	Contre : 11	Abstention : 6	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** les dates d'ouverture proposées.

14) Tarifs publics 2022

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous voterons ce bordereau. Néanmoins, nous estimons que les Associations hennebontaises ne devraient pas payer la location des salles municipales. Les Associations ont souffert de la situation COVID. Même si certaines ont bénéficié de subventions exceptionnelles, nous demandons la gratuité des salles pour elles. »

Claudine CORPART ajoute : « Cette question-là de la situation des Associations en période de crise sanitaire a été largement prise en compte parce qu'effectivement les facturations ont été totalement arrêtées et interrompues. Elles viennent de reprendre depuis septembre parce que la vie associative a repris et on le voit bien en termes d'activités présentées, on le voit en terme d'utilisation de locaux... Nous continuons d'accompagner les Associations dans leurs projets et dans l'organisation de leurs manifestations. La subvention exceptionnelle, elle, c'est le pass'asso auquel la Ville d'Hennebont a contribué de manière importante en l'abondant aussi de 8 000 € par des subventions supplémentaires alors qu'effectivement nous n'avons pas facturé l'utilisation des locaux pendant cette période-là. Mais là Pascal l'a rappelé, le besoin d'équilibre budgétaire aussi est important. Bien évidemment, on ne répercute pas sur la vie associative les frais supplémentaires que va porter la Collectivité en terme d'énergie. Là aussi c'est une manière d'accompagner. Il est important que cette vie associative se re-déroule comme prévu et nous sommes assez contents de voir que ça repart. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** les tarifs 2022.

15) Modification du Tableau des Emplois Permanents

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Christian LE BOULAIRE déclare « Ce projet de délibération décrit particulièrement le Pôle Jeunesse et le Service Politique de la ville.

Les projets de la sauvegarde 56 paraissent très intéressants pour les quartiers prioritaires.

Cependant, la création d'un emploi supplémentaire au Service Politique de la ville n'apparaît pas découler de cet argumentaire.

Si la justification relève d'une seule promesse électorale comme on pourrait le comprendre en lisant la presse, je ne vous surprendrais pas si les représentants de la Liste Indépendante votent contre cette délibération dans le souci de préserver les finances communales qui se dégradent déjà de façon inquiétante depuis le début de ce mandat. »

Nadia SOUFFOY répond : « Je marque un blanc car je ne comprends pas vraiment votre intervention par rapport à une promesse de campagne. D'ailleurs ce sujet-là de présence éducative, on en parle au moins depuis 3 ans avec l'opposition Hennebont pour Tous. C'est vraiment un sujet important. La prévention spécialisée c'est une compétence du Département. Le Département, quand la convention a été revue en 2017, a revu son déploiement sur le Morbihan, notamment en ouvrant des postes sur Vannes qui avant étaient gérés en régie municipale. »

Nadia Souffoy ajoute : « Au-delà de ce projet de présence éducative, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une réorganisation des Services. La Politique de la ville qui est maintenant rentrée au Pôle Solidarités et le Service Jeunesse qui est parti dans le Pôle Enfance-Éducation. Donc il y a eu une réorganisation des Services. Il y a exactement le même nombre d'agents avec la création de ce poste qu'il y avait il y a 2 ans. Le poste de Direction a été fléché sur un autre Service Enfance-Éducation-Jeunesse. Donc on avait un agent en moins dans le Service Politique de la ville qui a été remplacé, parce qu'on avait des besoins urgents, par un contractuel et donc on a décidé de pérenniser ce poste. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 2	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de

- ➔ **MODIFIER** le Tableau des Emplois Permanents selon les modalités précisées,
- ➔ **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012,
- ➔ **AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

16) Pacte financier et fiscal : révision des attributions de compensation

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé :

- ➔ **D'APPROUVER** les modalités de révision des attributions de compensation telles que résultant de la délibération du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2021, à compter de l'année 2022.
- ➔ **D'APPROUVER** le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la Commune d'Hennebont à compter de 2022, soit 471 400 €.
- ➔ **DE MANDATER** Madame la Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Levée de la séance à 20 h 58
